



# ASCT LA CFTD FAIT LE POINT SUR LES MESURES ET LE CALENDRIER PROPOSÉS LES 7, 8 ET 12 FÉVRIER

Dans le contexte conflictuel que nous vivons, directement lié aux préavis ASCT mais aussi aux tensions ressenties par bon nombre de cheminots, la CFTD a activement participé aux 3 Tables Rondes organisées par le Groupe SNCF les 7, 8 et 12 Février derniers. **Focus sur les mesures proposées par la Direction du Groupe, en lien avec le grand nombre de D2I déposées par les ASCT :**

## CONDITIONS DE TRAVAIL

**Urgence à améliorer les conditions de travail et à faciliter les Parcours Professionnels:** 1000 EMPLOIS dont 200 ASCT et 100 agents SUGE sur des missions de sureté à bord

## ACCORD 2022

**Urgence à appliquer l'accord de 2022 :** Puisque la SA Voyageurs a nié ne pas le faire durant plus d'un an, le Groupe lui impose !

# URGENCE !!

## DÉROULEMENT DE CARRIÈRE

**Urgence sur le déroulement de carrière:** 3000 PR hors-compte (+11%) en complément des 15% de niveaux supplémentaires (symétrie pour les contractuels)

## LOGEMENT

**Urgence à alléger le coût du logement :** Montant de l'Indemnité de Résidence réévaluée

## RÉMUNÉRATION

**Urgence sur la rémunération:** Gratification exceptionnelle de 400€ en mars et engagement de travaux sur la prime de travail.

**URGENCE À TRAVAILLER SUR LES MÉTIERS, LA FIN DE CARRIÈRE, LA PÉNIBILITÉ, LA GRILLE, LA RÉMUNÉRATION POUR TOUTES ET TOUS : LE CALENDRIER DE L'AGENDA SOCIAL EST TRANSMIS AUX ORGANISATIONS SYNDICALES. REPRISE DES ENGAGEMENTS DANS LE TABLEAU CI-DESSOUS:**



	COMBIEN / QUOI	POUR QUI ?	QUAND ?																			
Rémunération	400 €	Tous, statutaires et contractuels.	Mars 2024																			
Emploi	1000 en plus des 7300 budgétés	200 ASCT. 100 SUGE fléchés sur des missions de sureté à bord des trains.	2024																			
Positions de Rémunération	3000 PR « Hors Compte »	Tous : Statutaires et symétrie pour les contractuels via une augmentation de l'enveloppe dédiée aux Augmentations Individuelles	Exercice 2024																			
Prime de Travail	Simplification, valorisation	Tous les agents.	À déterminer. Exigence CFDT au 1 <sup>er</sup> trimestre 2024																			
Négociation sur les conditions d'exercice des métiers	Rythmes de travail, environnement physique et digital, organisation du travail, déroulement de carrière, parcours pro ...	SA Voyageurs : Sol, Bord, Matériel et Traction.	14 mars 2024 pour les ASCT																			
Négociation sur la CPA	Nombre d'agents concernés, durée et montants	Revalorisation à négocier sur formules classique et spécifique ASCT.	Bilatérales en Mars et Table Ronde en Avril 2024																			
Application stricte de l'accord de sortie de conflit ASCT	<a href="#">Pour l'accord, cliquez ici !</a>	ASCT / RET	Reprise en main de la SA Voyageurs par le Groupe pour déploiement intégral dans TOUS les établissements																			
Revalorisation de l'Indemnité de Résidence	<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">À partir du 1<sup>er</sup> avril 2024</th> <th colspan="4">Code de majoration</th> </tr> <tr> <th>IDF</th> <th>Zone 1</th> <th>Zone 2</th> <th>Zone 2 bis</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>% de majoration résidentielle</td> <td>3.6%</td> <td>2.8%</td> <td>1%</td> <td>2%</td> </tr> <tr> <td>Montant min de la majoration</td> <td>100€</td> <td>50€</td> <td>35€</td> <td>35€</td> </tr> </tbody> </table>	À partir du 1 <sup>er</sup> avril 2024	Code de majoration				IDF	Zone 1	Zone 2	Zone 2 bis	% de majoration résidentielle	3.6%	2.8%	1%	2%	Montant min de la majoration	100€	50€	35€	35€	75 000 cheminots statutaires. La CFDT continuera d'agir pour l'étendre aux contractuels	1 <sup>er</sup> Avril 2024
À partir du 1 <sup>er</sup> avril 2024	Code de majoration																					
	IDF	Zone 1	Zone 2	Zone 2 bis																		
% de majoration résidentielle	3.6%	2.8%	1%	2%																		
Montant min de la majoration	100€	50€	35€	35€																		
Négociation Annuelle Obligatoire 2025	Salaires, pouvoir d'achat...	Pour tous	2 <sup>ème</sup> semestre 2024																			
Protection Sociale Complémentaire	Mutuelle...	Pour tous	2 <sup>ème</sup> semestre 2024																			

## APRÈS ÉTUDE DES PROPOSITIONS, LA CFDT CHEMINOTS A LEVÉ SON PRÉAVIS ET AGIRA EN LOCAL AVEC DES DCI DANS LES ÉTABLISSEMENTS. POURQUOI ?

- Parce que la séquence de février ne permettra pas d'avancer plus pour les ASCT.
- Parce qu'après plus d'un an à expliquer que l'accord de sortie de conflit n'était pas appliqué, le Groupe a pris ses responsabilités et s'est engagé à l'imposer sur tout le périmètre de la SA Voyageurs
- Parce que la CFDT porte des revendications atteignables et réalistes. Les revendications du type « Prime de Travail à 4 chiffres » ne le sont pas. Des propositions ont été transmises à l'entreprise afin de valoriser le métier, elles doivent être travaillées, concertées et obtenues dans le cadre du Groupe de Travail à venir. La CFDT pousse pour qu'il se tienne au plus vite afin d'obtenir des avancées dès avril.
- Nous dénonçons le retard pris par SA Voyageurs, mais de nombreux sujets, notamment Trains, nécessitent pour les OS et la direction de se mettre autour de la table, de débattre et de ne pas se précipiter.
- Parce qu'au-delà des trains, nombre de métiers de la SNCF ont besoin d'être reconnus et que la direction du Groupe leur a ouvert une porte.

